



COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU VENDREDI 27 MAI 2016

Le Conseil Municipal de SAULES s'est réuni en Mairie le vendredi 27 Mai 2016 sous la présidence de Monsieur Edmond VALETTE, Maire.

Étaient présents : MM. VALETTE Edmond, BEN CHAIB Mohamed, SELLE Guillaume, Mmes BADEL-DUFOUR Agnès, BLANDENET Martine, , VAILLANT Monique.

Absents : DOUSSON Amandine pouvoir à VALETTE Edmond, SALLES Jacques pouvoir à VAILLANT Monique, VILLAR Marion, pouvoir à BLANDENET Martine, GOBRON Isabelle. LEFRERE Céline

Secrétaire de séance : BLANDENET Martine

Avant de commencer la séance, le Maire demande que les membres du Conseil aient une pensée pour Jacques Salles qui nous a quitté le 15 avril dernier. Il fut un compagnon de route dans cette aventure municipale puisqu'il fut conseiller de la commune de 2001 à 2014 et Adjoint de 2014 jusqu'à son décès. Nous lui rendons un hommage sincère pour son dévouement et implication dans la vie communale de notre village de Saules.

Approbation, à l'unanimité du compte-rendu de la séance du 8 avril 2016.

Délibération sur le refus de la dissolution du SIVU de la Bibliothèque :

Nous avons reçu le 3 mai dernier un courrier de M. le Préfet nous signifiant la dissolution du SIVU de la bibliothèque de Saint-Boil, ce que nous refusons avec vigueur et colère, car nous répétons avec force que c'est la meilleure façon de gérer cet organisme qui donne toute satisfaction aux communes et participe parfaitement, concrètement, à la dynamique de notre territoire en termes de culture. Voici le contenu de la délibération qui sera envoyé à Monsieur le Préfet :

Monsieur le Préfet,

Par votre courrier en date du 3 mai dernier, vous nous avez fait part de votre intention de dissoudre notre syndicat intercommunal pour la gestion de la bibliothèque de Saint-Boil. Nous vous rappelons notre désaccord profond sur le sujet, car nous avons, au fil du temps, avec le dynamisme de la bibliothèque, pu mettre en place, sur notre bassin de vie, et même bien au-delà, une vraie politique culturelle. Cette politique doit se gérer au plus près des habitants, dans ce principe de subsidiarité que l'administration et surtout l'Etat, et souvent le législateur, ont bien du mal à entendre et à accepter.

Pourtant cette gestion est simple et efficace, elle permet de faire rayonner ce qui s'appelle la culture de base, c'est-à-dire la lecture, mais aussi les découvertes autour de la langue, de l'expression orale puisque la bibliothécaire intervient dans le cadre des NAP, mais encore en faisant la promotion de tous les univers du livre et des nouveaux médias. Il paraît logique, du moins pour nous, que nous soyons libres de décider de quelle politique culturelle nous voulons pour notre territoire, c'est la moindre des choses, surtout que nous pouvons dire que nous sommes de bons gestionnaires de l'argent public avec un résultat que d'autres structures ne seront pas à même de nous proposer.

Nous ne voulons pas être les boucs émissaires de la Loi NOTRe, quand une loi n'est pas bonne, il n'est pas nécessaire de vouloir l'appliquer à tout prix, surtout si elle va à l'encontre des intérêts de la population.

De plus, la formule du syndicat respecte le fonctionnement démocratique en permettant le brassage des responsabilités en ce qui concerne la vie interne de cette organisation, rien ne reposant sur une seule commune, ce qui serait le cas par le biais de conventions.

Nous réitérons notre désaccord et demandons instamment que la Commission départemental de coopération intercommunal (CDCI) ainsi que vous-même, Monsieur le Préfet, vous preniez la décision courageuse de ne pas dissoudre notre syndicat intercommunal pour la gestion de la bibliothèque de Saint-Boil. Vote à l'unanimité.

Délibération sur le refus de dissolution du SIVOS de Saint-Gengoux « Collège » :

Nous sommes dans la même interrogation, en ajoutant que cela risque de compliquer sérieusement les choses par le fait qu'une grande partie des collectivités adhérentes au SIVOS vont se retrouver éparpillées au 1^{er} Janvier 2017, à la mise en place des nouveaux périmètres des intercommunalités. Le texte sera le suivant :

Monsieur le Préfet,

Par votre courrier du 3 mai dernier, vous nous avez fait part de votre intention de dissoudre notre syndicat intercommunal à vocation scolaire de du collège de Saint-Gengoux. Nous vous rappelons notre désaccord profond sur ce sujet, car nous nous interrogeons à la fois sur les motivations qui vous entraînent à prendre cette décision, mais plus encore à se poser la question de la gestion future des compétences de ce SIVOS. Les communes faisant partie de celui-ci seront, au 1^{er} janvier 2017, réparties sur plusieurs intercommunalités, ce qui ne favorisera pas la gestion et surtout risque de compliquer sérieusement celle-ci. Nous ne sommes pas dans le choc de simplification, mais, comme souvent, dans ce que nous pourrions appeler une « usine à gaz » tant la ventilation des communes sera, inévitablement, une source de difficultés dont nous nous passerions bien. Alors que nous avons un seul organisme regroupant l'ensemble des entités, voilà qu'il faudra aller chercher, dans cet émiettement, une cohérence bien précaire, voire illusoire.

Une fois encore nous regrettons qu'un fonctionnement démocratique satisfaisant ne soit pas gardé pour améliorer le bien commun. Nous sommes dans une véritable opposition à cette dissolution, pas par principe ni nostalgie, ce qui serait une erreur et un acharnement inutile, mais bien parce que nous pensons, sur le terrain de l'efficacité et du principe de subsidiarité, que nous avons une formule efficiente.

Nous réitérons notre désaccord et demandons que la Commission départemental de coopération intercommunale (CDCI) ainsi que vous-même, Monsieur le Préfet, vous preniez l'engagement de ne pas dissoudre notre syndicat intercommunal à vocation scolaire du collège de Saint-Gengoux. Vote à l'unanimité.

Délibération sur le rapport annuel sur le prix et la qualité du Service public d'élimination des déchets ménagers (RPOS) :

Les points importants à retenir de ce rapport :

Collecte des ordures ménagères résiduelles, c'est-à-dire ce qui est emporté au centre d'enfouissement de Chagny, pour 9 893 habitants desservis, 1 824 tonnes collectées soit 184 kg/habitants desservis dont 531 tonnes valorisées par ECOCEA (usine de méthanisation). Il est noté que la baisse du tonnage est constante depuis 2008, passant de 2 433 tonnes à 1 824 tonnes, alors que notre population sur le territoire augmente.

En ce qui concerne le tri-sélectif nous avons encore, l'année dernière, eu de bons résultats puisque le taux de refus, ce qui est mal trié, représente seulement 4,75% sur un ensemble de 485 tonnes. Le verre est constant dans sa collecte avec 465 tonnes. Le poids moyen par habitant est de 184 kg, ce qui est moins que la moyenne du département avec 213 kg et sur la France qui atteint les 268 kg.

La collecte du textile a réalisé 27,6 tonnes. Il est rappelé que pour les DASRI (déchets médicaux et risques infectieux) se sont, dorénavant, les pharmaciens qui tiennent un registre avec le nom des patients et le nombre de boîtes distribuées. La collecte a pris fin en novembre puisqu'elle est effectuée par les pharmacies, organisée par l'eco-organisme DASTRI.

Pour les déchetteries (Buxy, Granges), nous avons les chiffres suivants : 4 391 tonnes de déchets collectés dont 1 244 orientés en valorisation matière et 1 341 en valorisation biologique.

Le budget fait apparaître en dépenses pour les ordures ménagères + collecte tri-sélectif, la somme de 784 724 €, collectes déchetteries, un montant de 217 323 € et la collecte des DASRI (jusqu'en novembre) la somme de 2 048 €, soit un total de 1 004 095 €.

En recettes nous avons en reprises (verres, papier, déchets électriques, etc.) un montant de 162 593 €. La taxe d'enlèvement des OM a rapporté la somme de 913 526 €.

Sur toutes ces indications les membres du Conseil ont voté à l'unanimité ce rapport annuel.

Délibération sur la participation au Fonds Solidarité logement (FSL) :

Comme chaque année depuis bien longtemps les membres du Conseil sont solidaires de tous ceux et celles qui peuvent avoir des difficultés pour accéder ou se maintenir dans un logement. En coopération avec le Conseil départemental, qui est le porteur du projet, nous faisons ce geste de solidarité qui nous semble être de nature à favoriser le pouvoir d'achat des ménages surtout quand il y a des enfants. Il nous est demandé une participation de 0,35 € par habitant. Vote à l'unanimité.

Préparation réunion publique du vendredi 10 juin prochain :

Dans le cadre d'une véritable information aux habitants de la commune sur des sujets d'importance, notamment le périmètre de la nouvelle communauté de communes, le devenir de nos communes, le Plan Local d'Urbanisme intercommunal, les projets de la communes et surtout l'écoute des citoyens, il a été prévue une réunion publique le vendredi 10 juin. Le maire ainsi que la première adjointe ont montré le diaporama qui servira de fil conducteur à cette soirée. Dans le contexte de changements qui ne sont que rarement discutés avec les élus de terrain, comprendre les enjeux qui s'appliqueront aux habitants dans le futur et surtout notre détermination à ne pas voir se vider de sa substance les responsabilités des municipalités, il est indispensable que le Conseil fasse cette information nécessaire vu l'évolution des textes et les menaces qui planent sur nos communes.

Point sur le groupe scolaire Jules Verne (NAP, pédagogie) :

Tout d'abord nous pouvons dire que la dissolution n'aura pas lieu au 1^{er} janvier 2017. Ce n'est que partie remise, mais nous serons attentifs à toute évolution qui mettrait en danger sa gestion.

Pour les NAP (activités périscolaires), l'année s'achève avec de meilleurs résultats qu'en 2015. Mieux structurées, elles s'harmonisent et surtout les intervenants sont plus à même de gérer les groupes, ce qui avait fragilisé les activités. Nous allons procéder à un nouveau programme avec un projet autour des activités qui auraient comme point de convergence un spectacle en fin d'année. Les arts plastiques, la musique, la danse, la bibliothèque et nous espérons le théâtre devront réfléchir en commun pour proposer une formule de ce genre.

Quant à la pédagogie, une avancée certaine a eu lieu avec le soutien de Madame Satya Triboulin, de l'association « Les étoiles de mères » de Saint-Maurice-des-Champs, qui vient proposer son expérience en maternelle. Cela porte ses fruits et l'enseignante et l'ATSEM sont ravies de cette coopération. La directrice demande a bénéficié de cette production pédagogique de qualité, basée sur la méthode Montessori, cela pour préparer la rentrée prochaine. Cette même personne va intervenir avec le personnel de la cantine qui a besoin, lui aussi, de soutien en la matière. Nous sommes satisfaits de cette collaboration qui est la manifestation de l'intelligence, celle de l'accompagnement de qualité pour les enfants de notre groupe scolaire. Nous devons remercier les enseignants de cette démarche et Satya Triboulin pour son concours.

Remplacement dans les Commissions où siégeait Monsieur Jacques Salles :

Le Conseil a voté le remplacement de M. Jacques Salles dans les commissions suivantes :

SYDESL : Mme Monique Vaillant : vote à l'unanimité

Commission OM de la ccScC : M. Mohamed Ben-Chaïb, vote à l'unanimité

Bois et terrains communaux : Mme Martine Blandenet, vote à l'unanimité

Assainissement : M. Guillaume Selle, vote à l'unanimité

Délégué défense : M. Guillaume Selle, vote à l'unanimité

Point sur la voirie :

Nous avons inscrits à l'appel à projet départemental 2016, à la fois une première tranche, la réfection de la rue de la Gâpée, et, en travaux de tranche additionnelle, la place du Creux de Gaut. Cela pour pouvoir bénéficier de subvention pour l'ensemble des travaux, car il n'est pas sûr que l'année prochaine nous soyons sur le même modèle de subvention. Le montant est de 21 000,00 €.

Point sur La Poste :

Une nouvelle formule va être mise en place dès le 20 juin prochain par La poste pour ouvrir à la fois la distribution du courrier et l'ouverture du bureau de Saint-Boil. Une personne a été recrutée par La poste pour faire la distribution, à vélo électrique, sur Saint-Boil et Saules le matin, et l'après-midi elle tiendra le bureau de poste. Il nous a été demandé d'installer un « dépôt relai » sur la commune, à côté de la cabine téléphonique. Ce qui permettra à l'agent de pouvoir faire sa tournée sans avoir trop de courrier à transporter. Nous avons donné notre accord.

De plus nous envisageons, avec La Poste, de mettre des numéros aux maisons, nous devons rencontrer la personne responsable de ce service pour voir comment et à quel coût nous pourrions entreprendre cette numérotation.

Mur dégradé sur une propriété privée sur la commune :

Le mur d'un garage, à l'angle de la D 981 et la Rue Chorlot, appartenant à M. Meulien Marcel, sous mesure de tutelle au service mandataire de l'association La Pont à Mâcon, devient problématique vu l'avancement de la dégradation. Un contact doit avoir lieu avec cette association, qui serait venu sur place constater les dégâts, pour voir ensemble comment solutionner cette nuisance. Sans réponse précise nous serons dans l'obligation de faire un arrêté de péril, tout cela dans un délai très court.

Réunion SCOT (Schéma de Cohérence Territorial) :

Le lundi 20 juin à Buxy, à la salle des fêtes, à 18 heures 30, une réunion sera organisée par le Syndicat mixte du Chalonnais et l'Agence d'Urbanisme sud Bourgogne. Cette réunion est ouverte à tous ceux qui s'intéressent à ce document qui aura, dans l'élaboration de notre PLUi (Plan Local d'Urbanisme intercommunal), une importance non négligeable. Il est souhaitable que tous les membres du Conseil puissent s'informer sur tous les documents d'urbanisme qui vont interférer dans celui que nous instruisons sur notre territoire.

Point sur les circuits-courts :

Plusieurs réunions ont eu lieu à la Communauté de communes pour réfléchir, avec les professionnels, pour la mise en œuvre de marchés qui pourraient ainsi offrir à ces professionnels et à la population des produits provenant de notre proximité. Une réunion sur le premier marché, qui devrait avoir lieu en juin, doit se tenir chez monsieur Michel Lacharme, aux Filletières, le

lundi 30 mai. Nous espérons que cette action sera reconduite et pourra se démultiplier sur d'autres secteurs de notre communauté. C'est une véritable avancée, car il est nécessaire que des activités de cette sorte soient faites sous l'impulsion des élus et des professionnels. Une information sera diffusée aux habitants quand nous saurons la date de cette première.

Verdun 1916 :

En mémoire de cette bataille qui fit 362 000 morts du côté français et 337 000 morts du côté allemands, le Conseil départemental de la Meuse, la Fondation du patrimoine et l'office national des forêts, lancent une souscription nationale « Verdun 1916, forêt d'exception, un centenaire, un héritage », destinée à préserver et à valoriser la mémoire de l'un des plus grands champs de bataille de l'histoire.

En soutien à cette initiative, le Conseil municipal vote par sept voix et une abstention, une subvention de 100,00 €.

Séance levée à 22 heures 30

Edmond Valette, Maire